

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Séverine LAGARRIGUE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE

Représentés :

Excusés : Perrine BAYET, Emmanuel BILLOT

Absents :

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Monsieur Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 06 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 6 novembre 2020, s'il a des commentaires à formuler. En l'absence d'observations, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1- Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil communautaire se tiendra le 14 décembre à Cassaniouze.

Déchets Ménagers

Afin de compléter le dossier « Déchets ménagers » évoqué lors du dernier conseil municipal, un guide pratique « Gestion et prévention des déchets en Châtaigneraie cantalienne » a été adressé aux conseillers le 7 décembre. Ce guide est en ligne sur le site internet de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

Plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB)

Monsieur Sébastien COUDERC a assisté à un webinaire organisé par la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, sur le Plan de rénovation énergétique des bâtiments publics. Il s'agit de réaliser une mission globale d'ingénierie sur un ensemble de bâtiments publics (audit énergétique, diagnostic technique, numérisation, création d'un logiciel technique du patrimoine).

La communauté de communes porte l'opération et mobilise les subventions, tandis que les communes supportent le reste à charge.

Une première liste de 80 bâtiments a été établie en 2018, complétée récemment par 40 bâtiments au titre du plan de relance. Pour rappel, la gendarmerie a été fléchée en 2018, suite à une réunion

RM AB MA PC JML AP SU PP
CP CL G MC SC BE AD SL

entre le Colonel GUILLOU, Michel TEYSSEDOU (Président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne) et François DANEMANS.

Méthanisation :

Madame Marthe LAVAISIERE et Monsieur Benoît ESPEYSSE ont participé le 9 décembre, à une visioconférence sur la méthanisation en châtaigneraie organisée à partir des documents établis par Boris WAHL.

Si les objectifs du projet : contribution à la transition écologique, diversification des revenus pour les agriculteurs, inscription dans une démarche de développement territorial), peuvent apparaître séduisants, il en ressort quelques interrogations, dont : l'hygiénisation des effluents (botulisme) et digestats, ainsi que l'incorporation des cultures, soit principales, soit secondaires.

2- AUBERGE COMMUNALE-Contrat d'affermage

Suite au départ des derniers gérants de l'auberge au 24 septembre 2020, le conseil municipal a étudié les différentes candidatures reçues. Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le couple retenu pour la gestion de l'auberge communale : Monsieur Denis MOREL et Madame Patricia REINER, ont signé la convention de bail précaire avec la commune et qu'il s'est installé dans les locaux.

Les nouveaux gérants ont prévu de débuter leur activité le 4 janvier 2021, par de la vente à emporter, avant d'ouvrir l'établissement le 20 janvier 2021, si la situation sanitaire le permet.

Madame Marthe LAVAISIERE expose qu'il conviendra à l'avenir d'être plus vigilant sur l'état des lieux, non seulement du bâtiment, mais aussi du matériel, compte-tenu des mauvaises surprises qui se sont succédées.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité la SASU « Face à la Mer » représentée par Madame REINER Patricia, sa Présidente, pour gérer l'activité de l'ensemble de l'auberge communale de Mourjou, à compter du 2 janvier 2021.

Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 550 € par mois, à compter du 2 janvier 2021 répartie comme suit :

Partie commerciale et partie privée : 550.00 €

La révision se fera annuellement selon l'indice de référence des loyers.

Le dépôt de garantie s'élève à la somme de 1 100 euros versée le 17 Novembre 2020.

Maître Jean-Marie HENRI, notaire à Maurs, est désigné pour établir le contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce contrat et toutes les pièces relatives à ce dossier.

RM EB MA PC JMC AP SJ PP
CP CL BF JL Sc BF AD SL

3-VOIRIE COMMUNALE 2021-Mission de maîtrise d'œuvre CIT (Cantal Ingénierie et Territoire).

Monsieur le Maire expose que les conseillers ont été destinataires de la convention de maîtrise d'œuvre de l'Agence départementale, Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) pour le renforcement et l'assainissement de la voirie communale.

Cette convention a notamment pour objet, la réalisation de l'appel d'offres auprès des entreprises, la direction et le suivi de l'exécution des travaux. Le programme de voirie déterminé sera réalisé au printemps 2021.

Il est rappelé que la traverse de la Barésie au Puech, est sortie de ce programme, compte tenu du souhait de la commune de parvenir à un échange de domanialité avec le Département. A cet égard, le comptage des véhicules, pièce obligatoire à joindre au dossier sera réalisé à l'initiative du Département au début de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de valider la proposition de Cantal Ingénierie et Territoires de mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie communale 2021, telle que présentée :

Une phase de conception du projet : EP (Etude préliminaire), APS (Avant-projet Sommaire) et DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), et la phase Travaux (direction de l'exécution et assistance aux opérations de réception),

Montant de la prestation HT : 5 591.69 €
TVA 1 118.37 €
TTC 6 710.03 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal accepte cette prestation et charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec Cantal Ingénierie et Territoires.

4-AMENAGEMENT DE LA RD66 - Convention de maîtrise d'œuvre proposée par Cantal Ingénierie et Territoires (CIT).

Le premier projet présenté par l'Agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) n'avait pas recueilli l'adhésion du conseil municipal (Cf. séance du conseil municipal du 25 septembre 2020). La nouvelle proposition examinée le 10 décembre 2020 par la commission « RD66 » reste critiquable, en ce qu'elle s'écarte de la qualité paysagère recherchée.

Monsieur le Maire propose de demander une proposition à l'architecte Cyril VIDAL, avec une orientation paysagère, pour examen lors du prochain conseil municipal.

RM GB MA PC JML AP JU
CP CL JF PL SC AD SL
AR PP

5-VOIE COMMUNALE DE JALENQUES-Etat d'avancement du dossier

Monsieur le Maire expose que les travaux de préparation du chantier réalisés par l'entreprise LAPIERRE ont commencé le 23 novembre.

Pour le réseau ORANGE, les gaines qui avaient été mises en place n'ont pas été retrouvées. ORANGE préconise la création d'un réseau neuf depuis Mourjou, sur 730 m de long.

L'indivision REVEL a donné son accord pour qu'un pré soit remodelé et qu'un drain soit posé.

Tous les riverains sont conviés à la réunion de chantier du 14 décembre à 14h00 en présence d'Emmanuel JALENQUES. L'objectif de cette réunion est de faire un point sur l'état d'avancement du chantier et sur les coûts supplémentaires éventuels.

6- ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A RENF BT SEC AU BOURG DE CALVINET – Version 1 avec console.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T de l'opération s'élève à 5 750.56 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T de l'opération, soit :

-1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- 1- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

7-VERNASSAL - Nouvelle proposition d'acquisition d'une parcelle

Madame Marthe LAVAISIERE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition de monsieur Thierry LAVIGNE, d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section AB 540, située dans le bourg de Calvinet, pour une surface de 1850m². Cette nouvelle proposition fait suite au courrier envoyé par la mairie, l'informant du refus de la première proposition d'achat.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle est située en zone à urbaniser (AU2), destinée à accueillir un équipement d'intérêt public. La zone n'est pas immédiatement constructible d'une part, et pas pour une habitation. Ce n'est pas une question de surface.

RM EB MA PC JML SC AP SU PP
CP EL FJ NL BR AD SL

Accéder à cette requête impliquerait d'engager une procédure de révision du PLUIH qui est entré en vigueur au mois de mars dernier.

En fonction de ces éléments, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

8- ECOLE DE MOURJOU-Validation devis Projet artistique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un atelier de création artistique transmis par monsieur PEAN, Directeur de l'école de Mourjou. Il s'agit d'un atelier d'une semaine de création artistique avec les enfants, ayant pour but de créer une fresque murale située sur un des murs du préau de l'école de Mourjou.

Cette prestation est proposée par l'association 10^{ème} Art festival pour un montant de 2 100.00 €.

Suite à la demande de complément d'information à ce sujet, formulée par le conseil municipal lors de sa séance du 6 novembre 2020, les élus ont reçu un courriel de présentation des fresques déjà réalisées par l'Association « 10^{ème} Art Festival ». Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de monsieur PEAN, Directeur de l'Ecole de Mourjou, détaillant le projet.

Après avoir pris connaissance de ces nouveaux éléments et compte-tenu de l'intérêt du projet pour les élèves de l'école,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

-DE VALIDER le devis d'un montant de 2 100 € pour la prestation proposée par l'association « 10^{ème} Art Festival ».

-D'AUTORISER monsieur le Maire à le signer.

9-PAVILLONS LOCATIFS POLYGONE – Validation des devis pour la fourniture et la pose de la clôture, des portillons et pour le remodelage du terrain.

Remodelage du terrain :

Monsieur Jérémy VAISSIERE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Carole PUECH présente les devis reçus pour le remodelage des espaces extérieurs. Deux prestataires ont été consultés et ont fait les offres suivantes :

Prestataire	Montant H.T	Evacuation des terres excédentaires	Empierrement d'1 m autour des maisons en gravillon compacté
EUROVIA	2 800.00 €	non	non
VAISSERE TP	3 220.00 €	oui	oui

Elle indique que l'empierrement autour des pavillons a été demandé pour éviter les projections de terres sur les conseils de la société Bois et Paysages et confirmé par l'entreprise VAISSIERE TP.

RH EB MA PE JML SC AP DV
CP C F JL BF AD SL PP

Après avoir pris connaissance de ces propositions, compte-tenu de l'intérêt de réaliser un empiérement autour des pavillons et de la nécessité d'évacuer les terres excédentaires,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition de l'entreprise VAISSIERE TP pour un montant de 3 220.00 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

- DE VALIDER le devis d'un montant de 3 220.00 € H.T pour la prestation proposée par l'entreprise VAISSIERE TP
- D'AUTORISER monsieur le Maire à le signer.

Pose de la clôture et des portillons :

Madame Carole PUECH présente les différents devis reçus pour la fourniture et la pose de la clôture et des portillons autour des six pavillons locatifs. Trois entreprises ont été consultées. Les offres suivantes ont été reçues :

Entreprise	Montant H.T	Seuil de portillon
BOIS et PAYSAGES	5 980.00 €	non
Alain LACROIX	5 480.00 €	oui
C2M	8 430.00 €	non

Il est à noter que pour la pose des portillons, il est fortement recommandé de réaliser un seuil afin de solidariser les poteaux.

Après avoir pris connaissance de ces propositions, compte-tenu de l'intérêt de réaliser un seuil afin de solidariser les poteaux des portillons,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition de l'entreprise LACROIX Alain, pour un montant de 5 480.00 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

- DE VALIDER le devis d'un montant de 5 480.00 € H.T pour la prestation proposée par l'entreprise LACROIX Alain.
- D'AUTORISER monsieur le Maire à le signer.

10-DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2 - Budget Commune

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après des budgets de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Handwritten initials and signatures:

- MA, EB, MA, PC, JMC, BF2, AD, SU, PP, SL, SC, PL

SECTION D'INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

2111	Terrains nus (Réserve foncière)	- 5 000	
2138 - 33	Autres constructions (Auberge MOURJOU)	+ 5 000	
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits indiqués ci-dessus.

11- INFORMATIONS DIVERSES**Le Vernassal**

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité l'avocat de la commune afin d'avoir des renseignements concernant la procédure à mettre en œuvre pour mettre fin au bail du Vernassal et pour sortir une parcelle du bail, car un couple est intéressé par l'achat de cette parcelle.

Il indique que la mairie vient de recevoir l'information selon laquelle, les époux BARRAL mettraient fin à leur activité au 31 décembre 2020 et par conséquent mettraient fin au Bail à échéance du mois de mars 2021. L'avocat des époux Barral estime qu'ils ont subi un préjudice. La procédure à l'encontre de la commune n'est donc pas abandonnée.

La commune a également été destinataire du bulletin de mutation des terres, pour signature des deux parties : locataire et propriétaire. Monsieur le Maire indique que les parcelles où se situe la maison d'habitation y sont bien présentes. Il propose d'attendre d'avoir plus de renseignements concernant l'effectivité de la résiliation du bail, la signature du bulletin de mutation des terres par Corine BARRAL, la réalisation de l'état des lieux de sortie, avant que la commune ne le signe à son tour.

Monsieur le Maire indique que comme la décision des époux BARRAL de mettre fin à leur activité se sait, la mairie a déjà reçu des demandes d'acquisition et/ou de location des terres.

Atelier Farine

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu l'accord de la légataire de Peter GRAHAM pour faire don à la commune d'une partie de la parcelle 489 d'une superficie de 1 500 m², car elle souhaite conserver un peu de terrain avec la maison. Les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de la commune.

Il sera nécessaire de prendre une délibération d'acceptation de la donation lors d'un prochain conseil.

Cimetières communaux

Suite aux opérations de nettoyage des cimetières, réalisées en septembre/octobre, une réflexion a été engagée pour une numérotation des tombes. Une entreprise spécialisée est venue sur place pour faire un état des lieux du travail à réaliser. Elle a fourni de nombreux renseignements en matière de législation funéraire.

CP EB MA PC JML BE AP AD
RM CL GJ NL SV PP
SC SC

Monsieur Antoine PUECH et monsieur Robert MALBOS présentent le projet de numérotation qu'ils ont réalisé. Ils indiquent qu'une fois la numérotation réalisée, débutera le travail d'inventaire pour intégration des données dans l'Atlas départemental du Cantal.

Motion de soutien ligne SNCF de l'Aubrac.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de mobilisation pour le maintien et la rénovation de la ligne SNCF de l'Aubrac, transmise par l'Association des Maires du Cantal.

Il est proposé aux collectivités de se mobiliser toutes ensemble, pour attirer l'attention de l'Etat, afin qu'il mette la ligne de l'Aubrac en tête de ses priorités dans le plan de relance annoncé par le Gouvernement.

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion « pour que vive la ligne de l'Aubrac », telle que présentée.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'adopter la motion « pour que vive la ligne de l'Aubrac ».

Ecole : questionnaire sur le temps scolaire

L'organisation des rythmes scolaires doit être déterminée et transmise avant la fin janvier 2021 à l'inspection académique, afin d'être prise en compte pour la rentrée 2021-2022.

Monsieur Antoine PUECH indique qu'un questionnaire a été réalisé pour recueillir l'avis des parents d'élèves sur le maintien de la semaine de 4 jours et demi ou sur le passage à la semaine de 4 jours.

Ce questionnaire sera diffusé avant les vacances de Noël et devra être retourné par les parents au plus tard le 31 décembre. Le retour des questionnaires sera ensuite examiné en conseil d'école, une décision sera prise et transmise à l'inspection académique.

Demande de Permission de Voirie, la Calmette - Mouminoux

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de permission de voirie de l'entreprise ORANGE a été reçue en mairie pour l'implantation de 16 poteaux pour la téléphonie uniquement, dans le secteur de La Calmette-Mouminoux. Le câble souterrain existant a été foudroyé. La commune était en attente de la réponse de l'ARCEP, pour savoir si un câble temporaire allait être installé et si la commune pouvait intervenir dans le choix de la solution proposée.

La commune a reçu deux devis d'Orange pour le rétablissement de la ligne téléphonique. Un devis pour la pose de 16 poteaux d'environ 3 000 € et un devis pour l'enfouissement d'un montant de 35 000 € environ à la charge de la commune si elle choisit cette option.

Compte tenu des montants à engager si la commune choisit l'enfouissement du réseau téléphonique, celle-ci n'a d'autre choix que de valider la demande de permission de voirie proposée par ORANGE, avec implantation de 16 poteaux téléphoniques.

RM
ES
MA
PC
JML
PE
AD
CP
CL
SL
PP
FK
SC
AP
SU

Extension de la Maison de Santé

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'Anne-Sophie et Benoît VOREUX relative au projet d'extension de la maison de santé. Suite à leur rencontre avec monsieur BOREL d'ENEDIS ils informent la commune que le poteau moyenne tension situé en bas du parking communal, en face du magasin PROXIEL risque d'être gênant pour la construction du bâtiment.

Ils proposent à la commune de prendre contact avec ENEDIS, afin de trouver une solution pour faire disparaître ce poteau. La Mairie se rapprochera d'ENEDIS pour répondre à cette demande.

Chocolats de Noël

La proposition est validée de reconduire la distribution de boîtes de chocolats à tous les habitants âgés de plus de 85 ans, au mois de janvier 2021.

12- QUESTIONS DIVERSES

Madame Séverine LAGARRIGUE demande si la commune a eu un retour de la part du bureau d'études qui a travaillé sur le PLUIH de Mourjou. Monsieur le Maire indique que rien n'a été reçu en mairie. Ce bureau d'études sera contacté prochainement.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 22 janvier à 20h30 à la salle polyvalente de Calvinet.

La séance est levée à 23h45.



